

REUNION DU 25 MARS 2009

Convocation : 17 mars 2009

Affichage : 25 mars 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix-sept mars, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Étaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBE Stéphane, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, NEE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINE Philippe, TRAVERS Régine.

Absent excusé : COLARD Antoinette, Patrick LEPORTIER,

Secrétaire de séance : OLIVIER Christine

Début de la séance : 14H30

COMPTE ADMINISTRATIF 2008, AFFECTATION DU RESULTAT ET COMPTE DE GESTION

VOTANTS : 13

EXPRIMES : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2008, qui se résume ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	77 657,00 €			236 867,00 €	77 657,00 €	236 867,00 €
Opérations de l'exercice	239 013,21 €	200 938,90 €	653 372,66 €	840 344,59 €	892 385,87 €	1 041 283,49 €
TOTAUX	316 670,21 €	200 938,90 €	653 372,66 €	1 077 211,59 €	970 042,87 €	1 278 150,49 €
Résultat de clôture	<u>115 731,31 €</u>			<u>423 838,93 €</u>		<u>308 107,62 €</u>
Restes à Réaliser	81 518,91 €					
TOTAUX CUMULES	398 189,12 €	200 938,90 €	653 372,66 €	1 077 211,59 €	1 051 561,78 €	1 278 150,49 €
RESULTATS DEFINITIFS	<u>197 250,22 €</u>			<u>423 838,93 €</u>		<u>226 588,71 €</u>

AFFECTATION DU RESULTAT : 226 588,71 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Budget Primitif et des Décisions Modificatives 2008, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2008 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur DUROZOI Yves, Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour 2009, les taux d'impositions suivants :

	BASE	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	577 400 €	8,76 %	50 580 €
Foncier Bâti	847 400 €	14,70 %	124 568 €
Foncier non-bâti	80 200 €	39,21 %	31 446 €
Taxe Professionnelle	2 465 000 €	7,55 %	186 107 €
			392 701 €

Soit une augmentation de 1,4967 % par rapport à 2008. A noter que les taux n'avaient pas été augmentés depuis 2006.

Par ailleurs, le conseil municipal décide maintenir, pour 2009, les tarifs des concessions de cimetière et des locations des salles communales.

BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif 2009, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	1 033 176 €	1 033 176 €
Section d'Investissement	480 107 €	480 107 €
	1 513 283 €	1 513 283 €

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISSION D'INSPECTION EN HYGIENE ET SECURITE

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec le Centre de Gestion, visant à nommer un Agent du Centre de Gestion en tant qu'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et la sécurité (ACFI).

TRAVAUX VOIRIE

- Programme 2009 : Monsieur FLEURY a rencontré le maître d'œuvre, qui a annoncé que le Dossier de Consultation des Entreprises arriverait en mairie pour fin mars. Le Conseil Municipal autorise la commission voirie à valider le dossier et Monsieur FLEURY à le signer.
- Les Martins : suite aux mauvaises conditions météorologiques de cet hiver, la route communale est en mauvais état au niveau du lavoir. Environ 30 m² de voirie sont à refaire. Un engin sera loué durant les vacances de Pâques, afin de ne pas perturber le transport scolaire. La route devrait être barrée deux jours.

CLSH : CONVENTION INTRACOMMUNAUTAIRE DE PARTICIPATION DES COMMUNES

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'une convention avec les Centres de Loisirs Sans Hébergement de Martinvast et Couville relative à une prise en charge des communes de résidence des enfants à hauteur de 6,68 € par « journée enfant ».

STATION D'EAU DES MARTINS

Dans le cadre de l'enquête publique sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, pour la création d'une plus grosse station d'eau, Monsieur FLEURY exprime de l'inquiétude quant aux réserves d'eau de la commune. Certains habitants craignent la disparition du lavoir. Monsieur le Maire - par ailleurs vice-président en charge de l'eau à la Communauté de Communes - tient à rassurer la population : Il y a une grosse capacité de production d'eau sur Tollevast, et cette station d'eau ne comporte pas de risques pour la production naturelle d'eau. Cela n'endommagera pas l'alimentation du lavoir, et le cours d'eau sera maintenu.

Un courrier sera malgré tout envoyé à la Communauté de Communes de Douve & Divette afin d'exprimer cette inquiétude.

INFOS et QUESTIONS DIVERSES

- Assainissement au « Flaquet » : La jonction entre le bas du « Flaquet » et le carrefour des « Chênaies » sera faite pendant les vacances de Pâques.
- Madame GONZATO annonce que l'académie a décidé de ne pas fermer de classe à l'école de Tollevast pour la rentrée prochaine.
- La mise à la location du logement du Presbytère est prévue pour le 1^{er} mai 2009. Une annonce paraîtra dans le « Tollevast Infos ».
- L'association ACAIS (anciennement Jean Itard) serait disposée à vendre une parcelle située dans le bourg. Cette parcelle étant située en bordure d'une route départementale particulièrement étroite, Monsieur le Maire va contacter Michel LERENARD afin que le Conseil Général en fasse l'acquisition pour élargir cette portion de route.

Fin de la séance : 16h45